

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Consulat du Cameroun
à Marseille



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

Cameroon Consulate
in Marseille

N° /CCM/

Marseille, le

LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR LA TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE NAISSANCE
D'UN ENFANT AU CONSULAT

- Lettre à Monsieur le Consul sur papier libre portant mention de vos nom (s) et prénom (s), adresse, numéro de téléphone et mail ;
- Photocopie du livret de famille ;
- Photocopie d'une pièce d'identité des deux parents (Passeport, ou Carte nationale d'identité); **ou** Photocopie de la pièce d'identité de la mère (Passeport, ou Carte nationale d'identité), pour les enfants dont le nom du père ne figure pas sur l'acte de naissance;

Les photocopies des titres de séjours des parents ne sont pas acceptées pour cette démarche.

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de trois mois (**Fournir le document original délivré par la mairie**) ;
- Frais de timbres fiscaux : **13 Euros** en espèces (uniquement pour les dossiers déposés sur place) ou chèque de banque à l'ordre du Consulat du Cameroun à Marseille (dossiers expédiés par courrier) ;
(Les chèques personnels et les mandats poste ne sont pas acceptés) ;
- Justificatif (s) adresse des parents ;
- Justificatif (s) emploi des parents ;
- Enveloppe affranchie en recommandé à vos noms et adresse, si les documents doivent être retournés par voie postale.